Association des doyennes et des doyens des études supérieures au Québec

Prix d'Excellence 2026



Société et Culture
Annaëllel Piva

Annaelle Piva est docteure en géographie, diplômée en cotutelle internationale de l'Université Laval et de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, où elle a soutenu sa thèse le 10 janvier 2025 sous la direction de Danièle Bélanger et Nadine Cattan. Sa thèse a également reçu, en 2026, le prix Élan – Thèse de doctorat de l'année, secteur Société et culture. Elle est actuellement chercheuse postdoctorante au Labex Dynamite (EHESS, Paris), associée à l'UMR Géographie-cités.

Intitulée *De l'exil à l'errance : la présence des exilés dans les espaces urbains de Paris et de Rome entre autonomie et contrôle*, ma thèse s'appuie sur une ethnographie menée entre 2018 et 2021 dans des campements, squats et lieux de sociabilité de personnes migrantes — souvent demandeuses d'asile — vivant à la rue. En construisant un dialogue original entre études migratoires et recherches sur le sans-abrisme, elle théorise l'itinérance des personnes exilées comme le produit d'une tension entre leur autonomie et les dispositifs de contrôle qui limitent leur présence en ville. Des outils conceptuels inédits en découlent — le « cycle du campement », les « trajectoires d'errance », l'« intégration urbaine hybride » — offrant des grilles de lecture transférables à d'autres contextes.

Cette recherche prend une résonance particulière alors que l'itinérance touchant les personnes migrantes s'aggrave, au Québec comme en Europe, dans un contexte de crise du logement et de montée des xénophobies. Elle apporte aux acteurs gouvernementaux, municipaux et communautaires des connaissances essentielles sur les effets concrets des dispositifs publics et sur le rôle ambigu des organismes d'aide, ainsi que des pistes pour des politiques urbaines plus inclusives. En dépassant les lectures victimisantes ou criminalisantes de l'itinérance, la thèse en expose les déterminants structurels — politiques migratoires et politiques du logement — et invite à reconnaître l'agentivité des personnes exilées et leur capacité à « prendre place » dans la ville.